

Le 20 décembre 2022

Réaction aux déclarations de la préfète des Deux-Sèvres sur le remplissage de la SEV17 à Mauzé-sur-le-Mignon

Pour la préfète des Deux-Sèvres, l'état des milieux aquatiques est satisfaisant et elle confirme les conditions de remplissage.

Dans une déclaration à France Bleue du 15 décembre, la préfète des Deux-Sèvres conteste les relevés de terrain effectués par Nature Environnement 17 les 8 et 12 décembre 2022 sur l'état des milieux aquatiques du Mignon et du réseau hydrographique associé.

Elle fait état d'une visite de terrain par un inspecteur de l'environnement sur la rivière le Mignon, à l'amont et à l'aval de Mauzé le 14 décembre pour en constater l'état de fonctionnement.

Extrait :

Visite qui "a permis de constater que le Mignon n'était pas à sec en amont du bourg de Mauzé-sur-le-Mignon, avec des écoulements visibles. Ces écoulements étaient aussi visibles dans l'un des biefs parallèles au Mignon, en amont du bourg. De même, le Mignon en aval du bourg de Mauzé-sur-le Mignon n'était pas non plus à sec et présentait un débit significatif comme le bief du moulin Neuf, en aval du bourg, qui est parallèle au Mignon".

Nature Environnement 17 a écrit à la préfète pour avoir communication du rapport de visite qui n'est pas accessible sur le site de la préfecture alors qu'il s'agit d'un document public.

Afin de refaire un état des lieux, Nature Environnement 17 a parcouru le bassin du Mignon à l'amont et à l'aval de Mauzé le 20 décembre 2022 et se tient à la disposition des services de l'État pour apprécier la valeur des données acquises par notre association.

La situation des nappes et des rivières

Après un palier et une faible remontée entre le 10 et le 15 décembre, le niveau de la nappe au piézomètre de Renay, qui conditionne les remplissages, est en baisse depuis le 15 décembre date de début des pompages de remplissage de la SEV17, la nappe a retrouvé son niveau du 12 décembre.

A ce sujet, le graphique de remplissage de la SEV17 présent sur le site de l'EPMP, ne fait pas apparaître les pompages, les données sont absentes depuis le 7 décembre ! [Système d'Information sur l'Eau du Marais Poitevin \(epmp-marais-poitevin.fr\)](http://epmp-marais-poitevin.fr)

Nous confirmons la présence d'eau à l'amont de Mauzé le 20 décembre mais comme pour le 12 décembre, la rivière au lieu-dit Rançon ne coule pas, le barrage étant fermé.

Cet obstacle à la circulation de l'eau n'a pas d'utilité sauf peut-être à maintenir artificiellement un volume d'eau à l'amont du barrage pour favoriser les pompages et cela au détriment de l'alimentation du marais poitevin.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de retrouver dans le bourg de Mauzé la même situation que les 8 et 12 décembre avec un mince filet d'eau au pont René Caillié et un assec sur l'autre bras du Mignon. C'est ce que la préfète appelle « un débit significatif ».

Sans alimentation le Mignon a un débit proche de zéro à l'aval de Mauzé ce même 20 décembre. [Station hydrométrique - N600 3020 02 : Le Mignon à Mauzé-sur-le-Mignon - Séries de mesures | SCHAPI - HydroPortail \(eaufrance.fr\)](#)

Afin d'élargir l'image de l'état du Bassin versant, il est intéressant de noter que les indicateurs de gestion du bassin, niveaux de nappe et débits des rivières, montrent un mauvais état de la ressource. Les données sont accessibles sur le site de l'EPMP. [Système d'Information sur l'Eau du Marais Poitevin \(epmp-marais-poitevin.fr\)](#)

Le piézomètre de Prissé La Charrière à l'amont du bassin du Mignon est stabilisé sous le seuil d'alerte d'été.

Le piézomètre du Bourdet est en baisse depuis le 9 décembre et est situé sous la quinquennale sèche, ce qui signifie que la nappe n'est pas rechargée. Actuellement elle ne se recharge pas.

Le piézomètre d'Usseau est lui stabilisé sous la quinquennale sèche. La nappe ne se recharge pas.

Enfin, le débit de la Sèvre Niortaise est proche du seuil de crise. [Site hydrométrique - N430 0623 : La Sèvre niortaise à Niort \[La Tiffardière - Total\] - Séries de mesures | SCHAPI - HydroPortail \(eaufrance.fr\)](#)

Les conditions de remplissage prévues dans l'arrêté préfectoral ne sont pas compatibles avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Pour Nature Environnement 17 et malgré les déclarations de la préfète des Deux-Sèvres, la situation n'a pas changé, elle est très défavorable pour les milieux naturels.

Personnes référentes :

Patrick PICAUD - Vice-président de Nature Environnement 17 - 05 46 51 06 65

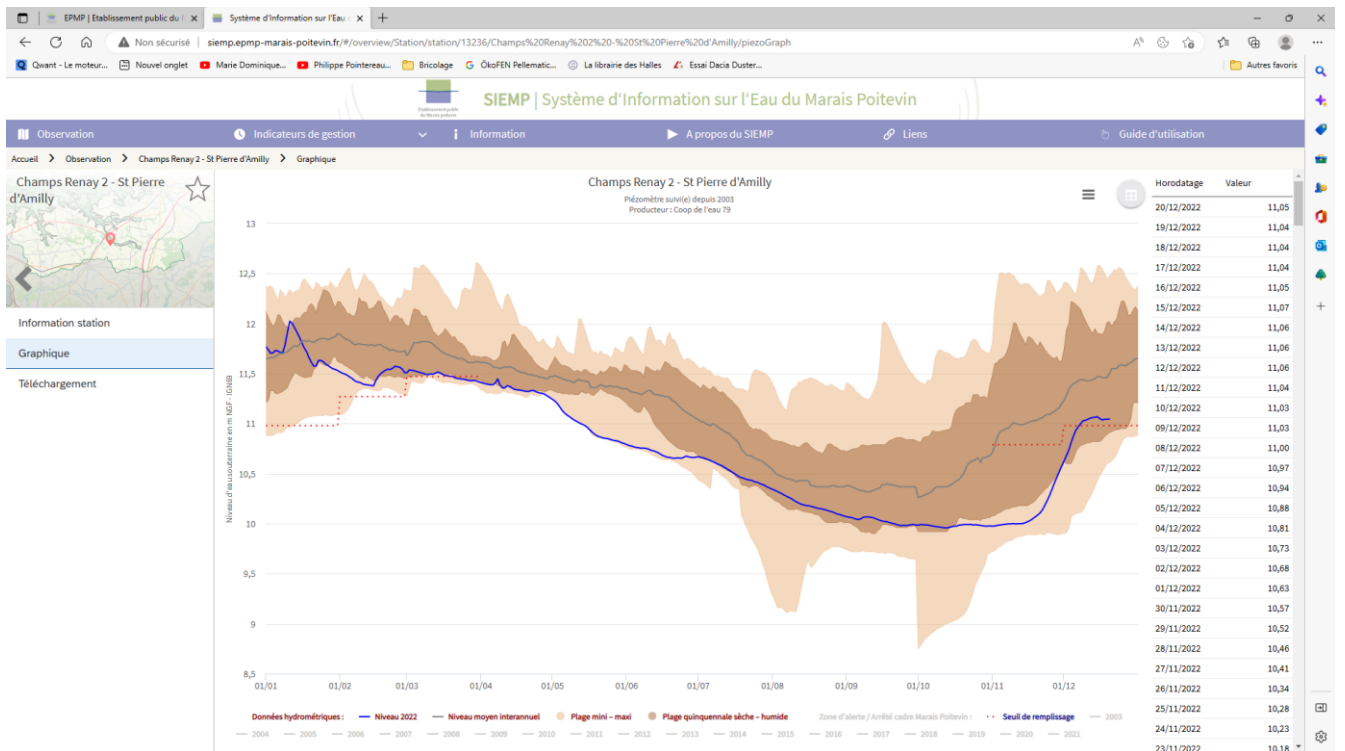
Marie BOMARE - Chargée de mission juridique Nature Environnement 17 - 05 46 41 39 04



Le Mignon à Mauzé



Le Mignon au barrage de Rançon



Piezomètre de Renay